



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2019/2020

### DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

- une photo d'identité
- le certificat médical annexé, dûment complété et signé par votre médecin traitant
- la fiche d'inscription complétée
- la preuve du paiement de la cotisation
- le règlement intérieur, signé par le joueur/la joueuse ET ses parents si l'enfant est mineur

Madame / Mademoiselle / Monsieur (biffer la mention inutile)

NOM : ..... Prénom : .....

adresse : ..... N° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone (\*): ..... Adresse mail (\*): .....

Date de naissance : .....

(\*)Pour les enfants mineurs, merci d'indiquer le numéro de téléphone et l'adresse mail des parents svp

**COTISATION :**  
U8 et U10 : 200 €  
U12-U14-U16 et U19 : 300 €  
P2 et P4 : 100 €

**CAUTION MAILLOT** 50 €

Ces montants sont à verser avant le **1er septembre 2019** sur le compte bancaire : BE73 0682 0805 8660

**Règlement intérieur à signer au verso svp**

Signature de l'enfant

Signature du parent  
(si l'enfant est mineur)

Photo d'identité  
du joueur / de la joueuse

.....

.....

## **Règlement d'ordre intérieur du BFM**

### **I. Objet**

Ce ROI précise les attentes et devoirs du club.

Chaque membre du club s'engage à accepter et respecter les statuts et le présent règlement intérieur.

Le non respect des statuts ou du règlement intérieur fait l'objet d'un avertissement pouvant entraîner l'exclusion du club

### **II : Les grands principes**

Le BFM est une asbl dont tous les membres sont bénévoles, exceptés les coaches et arbitres.

En devenant membre du club, on doit garder à l'esprit que le fait de payer une cotisation ne donne pas droit à une prestation de service mais donne droit et devoir à participer à la vie du club.

L'association s'engage à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquée selon ses statuts.

L'association est affiliée à l'AWBB et bénéficie de l'assurance qui garantit la responsabilité civile de ses membres pour une somme limitée.

Une assurance personnelle est conseillée aux membres.

L'association délivre à ses membres une licence valable selon la durée et les modalités définies par l'AWBB.

L'adhésion au club se fait en fournissant le dossier complet (voir fiche d'inscription) et par le paiement complet de la cotisation.

L'association s'interdit toutes discussions ou manifestation présentant un caractère racial, politique ou confessionnel.

Toute participation aux activités du club (entraînements, matches ou autres activités) est soumise à l'approbation du président du club.

### **III : Fonctionnement**

Le directeur technique

Le directeur technique est responsable du respect de la réglementation en vigueur et référent technique du club.

Les encadrants

L'enseignement et l'encadrement sont assurés par des encadrants désignés par le Comité. Les encadrants s'engagent à respecter et à faire respecter les règles établies par l'AWBB, les réglementations en vigueur et les consignes de sécurité données par le Président et/ou le Directeur technique.

Les participants

Tout participant à une séance doit impérativement être adhérents du club, c'est-à-dire avoir réglé sa cotisation, remis un certificat médical, la fiche d'inscription dûment complétée et une autorisation parentale pour les mineurs.

Les entrainements

Le lieu des entrainements est communiqué en début de saison et est susceptible d'être modifié pour des raisons techniques ou impérieuses.

Le club n'est pas responsable des vols nis des exactions commises comme des membres du club.

Chaque membre doit être en possession de son équipement pour les entrainements et les matches.

Le maillot pour les matches est fourni par le club, moyennant une caution de 50 €.

Le maillot doit être remis à la fin de la saison, à la date fixée par le club et communiquée aux membres en temps utiles.

Les adhérents s'engagent à respecter les points suivants:

- \* Respecter les horaires de cours
- \* Aider à l'installation et au rangement du matériel avant et après les cours
- \* Respecter les consignes de l'encadrant
- \* Favoriser l'esprit d'équipe
- \* Rester respectueux vis-à-vis des ses co-équipiers et du personne encadrant
- \* Informer de son absence aux entrainements et aux matches

### **IV : Radiation**

Conformément aux statuts, la qualité de membre se perd par :

- \* la démission notifiée par écrit
- \* la radiation prononcée par le Comité
- \* la radiation prononcée par l'AWBB

### **V. Droit à l'image et traitement des données personnelles**

Le club se donne le droit d'utiliser et de publier des images prises au cours des activités associatives sur lesquelles apparaissent les membres du club et leurs accompagnants sauf avis contraire écrit de ceux-ci.

Information et utilisation des données privées

Conformément à la législation en vigueur, le club s'engage à garder confidentielles les renseignements que vous lui transmettez et à ne les divulguer à aucun tiers sans l'autorisation de l'adhérent.

**VI : Le règlement intérieur ne peut être modifié que par l'Assemblée générale. Il annule et remplace alors de précédent**